Informations de base

1997/0371(COD) COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Décision	Procédure terminée
SAVE II, efficacité énergétique: programme pluriannuel 1998-2002 **Subject** 3.60 Politique de l'énergie	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
DELE Délégation PE au comité de conciliation	AHERN Nuala (V/ALE)	28/10/1999

Commission au fond précédente	Rapporteur(e) précédent(e)	Date de nomination
ITRE Industrie, commerce extérieur, recherche, énergie	AHERN Nuala (V/ALE)	29/07/1999
ENER Recherche, développement technologique et énergie		
ENER Recherche, développement technologique et énergie	BLOCH VON BLOTTNITZ Undine-Uta (V)	22/01/1998

Commission pour avis précédente	Rapporteur(e) pour avis précédent(e)	Date de nomination
BUDG Budgets	SEPPÄNEN Esko (GUE/NGL)	03/02/1998
ENVI Environnement, santé publique et protection des consommateurs	DYBKJÆR Lone (ELDR)	04/02/1998

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Compétitivité (marché intérieur, industrie, recherche et espace)	2210	1999-10-28
Agriculture et pêche	2240	2000-01-24
Culture	2195	1999-06-28
Énergie	2132	1998-11-13

	Énergie	2092	1998-05-11

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
18/11/1997	Publication de la proposition législative	COM(1997)0550	Résumé
16/02/1998	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		
11/05/1998	Débat au Conseil		
13/11/1998	Débat au Conseil		
23/02/1999	Vote en commission,1ère lecture		Résumé
23/02/1999	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture	A4-0084/1999	
10/03/1999	Débat en plénière		
05/05/1999	Vote en commission,1ère lecture		
21/05/1999	Publication de la proposition législative modifiée	COM(1999)0211	Résumé
28/06/1999	Publication de la position du Conseil	07123/1/1999	Résumé
23/07/1999	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 2ème lecture		
22/09/1999	Vote en commission, 2ème lecture		Résumé
22/09/1999	Dépôt de la recommandation de la commission, 2ème lecture	A5-0015/1999	
05/10/1999	Débat en plénière		
06/10/1999	Décision du Parlement, 2ème lecture	T5-0043/1999	Résumé
28/10/1999	Rejet par le Conseil des amendements du Parlement		
11/11/1999	Réunion formelle du Comité de conciliation		Résumé
09/12/1999	Décision finale du comité de conciliation		
23/12/1999	Projet commun approuvé par les co-présidents du Comité de conciliation	3634/1999	
20/01/2000	Dépôt du rapport de la commission, 3ème lecture	A5-0010/2000	
24/01/2000	Décision du Conseil, 3ème lecture		
02/02/2000	Débat en plénière		
03/02/2000	Décision du Parlement, 3ème lecture	T5-0034/2000	Résumé
28/02/2000	Signature de l'acte final		
28/02/2000	Fin de la procédure au Parlement		
30/03/2000	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1997/0371(COD)

Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 175-p1 Règlement du Parlement EP 52-p1
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CODE/5/12201

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A4-0084/1999 JO C 175 21.06.1999, p. 0005	23/02/1999	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0187/1999 JO C 175 21.06.1999, p. 0190-0274	11/03/1999	Résumé
Texte adopté du Parlement confirmant la position arrêtée en 1ère lecture		T4-0414/1999 JO C 279 01.10.1999, p. 0252-0268	06/05/1999	Résumé
Recommandation déposée de la commission, 2e lecture		A5-0015/1999 JO C 107 13.04.2000, p. 0005	22/09/1999	
Texte adopté du Parlement, 2ème lecture		T5-0043/1999 JO C 107 13.04.2000, p. 0029-0067	06/10/1999	Résumé
Rapport déposé de la délégation du Parlement au Comité de conciliation, 3ème lecture		A5-0010/2000 JO C 309 27.10.2000, p. 0004	20/01/2000	
Texte adopté du Parlement, 3ème lecture		T5-0034/2000 JO C 309 27.10.2000, p. 0012-0061	03/02/2000	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Position du Conseil	07123/1/1999 JO C 232 13.08.1999, p. 0020	28/06/1999	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1997)0550	18/11/1997	Résumé
Document de suivi	COM(1998)0458	17/07/1998	
Commission: resaisine	SEC(1999)0581	28/04/1999	
	COM(1999)0211		

Proposition législative modifiée		21/05/1999	Résumé
Communication de la Commission sur la position du Conseil	SEC(1999)1095	16/07/1999	Résumé
Avis de la Commission sur la position du Parlement en 2ème lecture	COM(1999)0558	04/11/1999	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
CofR	Comité des régions: avis	CDR0056/1998 JO C 315 13.10.1998, p. 0001	15/07/1998	
CSL/EP	Projet commun approuvé par les co-présidents du Comité de conciliation	3634/1999	23/12/1999	
EU	Acte législatif de mise en oeuvre	32002L0041 JO L 133 18.05.2002, p. 0017	17/05/2002	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Décision 2000/0647
JO L 079 30.03.2000, p. 0006 Résumé

SAVE II, efficacité énergétique: programme pluriannuel 1998-2002

1997/0371(COD) - 28/02/2000 - Acte final

OBJECTIF: mettre en oeuvre, au sein du programme-cadre pour l'énergie, un programme pluriannuel pour l'encouragement de l'efficacité énergétique (SAVE) (1998-2002). MESURE DE LA COMMUNAUTÉ: Décision 647/2000/CE du Parlement européen et du Conseil. CONTENU: le programme SAVE a pour objectifs généraux: - de stimuler les mesures en matière d'efficacité énergétique dans tous les secteurs; - d'encourager les investissements des consommateurs privés et publics et de l'industrie pour conserver l'énergie; - de créer les conditions d'une amélioration de l'intensité énergétique de la consommation finale. L'enveloppe financière pour l'exécution du programme SAVE est fixée à 66 millions d'euros. Les actions et mesures financées dans le cadre du programme sont les suivantes: 1) études et actions destinées à mettre en oeuvre et à compléter les mesures communautaires prises pour améliorer l'efficacité énergétique (ex: accords volontaires, développement des normes et standards, achats en coopération et législation); 2) actions pilotes sectorielles ciblées visant à accélérer les investissements dans le domaine de l'efficacité et/ou à améliorer les habitudes de consommation d'énergie; 3) mesures proposées par la Commission pour encourager la dissémination de l'information (échanges d'expérience et de savoir-faire); 4) mesures pour encourager la dissémination de l'information proposées par d'autres entités que la Commission (ex: universités, organismes publics et privés, agences de l'énergie); 5) une surveillance des progrès de l'efficacité énergétique dans la Communauté et dans chacun des Etats membres et une évaluation et une surveillance permanentes des actions et des mesures entreprises au titre du programme; 6) actions spécifiques favorisant la gestion énergétique au niveau régional et urbain et visant à une plus grande cohérence dans le domaine de l'efficacité énergétique entre les États membres et entre les régions. ENTRÉE EN VIGUEUR: 19/04/2000.

SAVE II, efficacité énergétique: programme pluriannuel 1998-2002

1997/0371(COD) - 11/03/1999 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Undine BLOCH VON BLOTTNITZ (Verts, D), le Parlement européen a approuvé la proposition relative au programme pluriannuel SAVE II, sous réserves de plusieurs amendements. Le Parlement souligne la nécessité d'adopter des mesures législatives au niveau communautaire et au niveau des Etats membres en vue d'accomplir les efforts nécessaires pour parvenir à des réductions significatives des émissions de CO2 dans la Communauté. Il considère que le programme SAVE II devrait viser à améliorer l'intensité énergétique de la consommation finale de 1,5% par an en sus de l'amélioration qui aurait été obtenue par ailleurs (la Commission propose une amélioration de 1%). Le Parlement suggère que les études et autres actions destinées à élaborer de nouvelles mesures et à compléter les mesures existantes soient notamment concentrées dans les domaines suivants: certification énergétique des bâtiments; isolation thermique des nouvelles constructions; encouragement du financement par des tiers d'investissements en économies d'énergie; contrôle régulier des chaudières; normes applicables à l'équipement bureautique électrique et aux appareils électroménagers; cogénération; fixation de normes de puissance énergétique dans le domaine des transports; études sur le développement d'accords volontaires en matière d'objectifs; recherches visant à réduire les transports individuels privés et professionnels dans les centres urbains; mesures visant à accélérer le passage des grandes centrales conventionnelles aux installations de sources d'énergie renouvelables et aux installations de cogénération décentralisées; diffusion d'informations vers des groupes cibles et les consommateurs. Le Parlement suggère également des mesures favorisent la création de liens entre les Etats membres ou leurs régions pour promouvoir l'échange d'informations, la mise en place de sources d'information sur les initiatives locales et la mise sur pied de "centres d'excellence" contribuant au développement de solutions locales pour la consommation d'énergie.

SAVE II, efficacité énergétique: programme pluriannuel 1998-2002

1997/0371(COD) - 21/05/1999 - Proposition législative modifiée

La proposition modifiée de la Commission prend en considération 6 des 19 amendements adoptés par le Parlement européen en première lecture. Ces amendements concernent notamment: - la nécessité d'une meilleure utilisation des sources d'énergie; - l'importance de prendre en considération la promotion des technologies durables, renouvelables et exigeant une faible consommation d'énergie; - la diffusion d'informations via les réseaux en direction des groupes cibles ou des consommateurs au moyen de tous les médias envisageables (publications, vidéogrammes, ateliers, conférences, séminaires et banques de données).

SAVE II, efficacité énergétique: programme pluriannuel 1998-2002

1997/0371(COD) - 06/10/1999 - Texte adopté du Parlement, 2ème lecture

En adoptant le rapport de Mme Nuala AHERN (Verts/ALE, Irl) sur le programme SAVE (promotion de l'efficacité énergétique), le Parlement européen a rejeté la proposition de sa commission de l'industrie, du commerce extérieur, de la recherche et de l'énergie d'améliorer l'intensité énergétique de la consommation finale de 1,5 points de plus par an. Par un autre amendement, le Parlement a porté l'enveloppe du programme de 64 à 68,4 millions d'euros (dont 42,8 millions d'euros pour la période 2000-2002).

SAVE II, efficacité énergétique: programme pluriannuel 1998-2002

1997/0371(COD) - 18/11/1997 - Document de base législatif

OBJECTIF: mettre en oeuvre, au sein du programme-cadre pour l'énergie 1998-2002 (CNS97302), un programme spécifique pluriannuel pour l'encouragement de l'efficacité énergétique (SAVE). CONTENU: la Commission européenne propose de poursuivre le programme SAVE qui a pour objectifs généraux: - de stimuler les mesures en matière d'efficacité énergétique dans tous les secteurs; - d'encourager les investissements des consommateurs privés et publics et de l'industrie pour conserver l'énergie; - de créer les conditions d'une amélioration de l'intensité énergétique de la consommation finale dans l'Union de 1% par an en sus de l'amélioration qui aurait été obtenue par ailleurs. Le programme SAVE, pour lequel la Commission propose un budget de 68,4 millions d'écus pour la période 1998-2002, sera composé de six types d'actions et mesures: 1) études et actions destinées à mettre en oeuvre et à compléter les mesures communautaires prises pour améliorer l'efficacité énergétique (ex: accords volontaires, développement des normes et standards, achats en coopération et législation); 2) actions pilotes sectorielles ciblées visant à accélérer les investissements dans le domaine de l'efficacité et/ou à améliorer les habitudes de consommation d'énergie; 3) mesures proposées par la Commission pour encourager la dissémination de l'information (échanges d'expérience et de savoir-faire); 4) mesures pour encourager la dissémination de l'information proposées par d'autres entités que la Commission (ex: universités, organismes publics et privés, agences de l'énergie); 5) une surveillance des progrès de l'efficacité énergétique dans la Communauté et dans chacun des Etats membres et une évaluation et une surveillance permanentes des actions et des mesures entreprises au titre du programme; 6) actions spécifiques favorisant la gestion énergétique au niveau régional et urbain et visant à une plus grande cohérence dans le domaine de l'efficacité énergétique entre les Etats membres et entre les régions.

SAVE II, efficacité énergétique: programme pluriannuel 1998-2002

1997/0371(COD) - 04/11/1999 - Avis de la Commission sur la position du Parlement en 2ème lecture

La Commission a accepté intégralement ou partiellement cinq des huit amendements proposés par le Parlement et notamment celui tendant à rétablir la dotation budgétaire proposée à l'origine par la Commission, à savoir 68,4 millions d'euros. Ces amendements ont été incorporés dans la nouvelle proposition modifiée.

SAVE II, efficacité énergétique: programme pluriannuel 1998-2002

1997/0371(COD) - 03/02/2000 - Texte adopté du Parlement, 3ème lecture

Le Parlement européen a approuvé l'accord scellant la procédure de conciliation sur les programmes SAVE II et ALTENER II. Le compromis prévoit 66 millions d'euros pour le programme SAVE II et 77 millions pour le programme ALTENER II.

SAVE II, efficacité énergétique: programme pluriannuel 1998-2002

1997/0371(COD) - 28/06/1999 - Position du Conseil

La position commune retient 3 amendements adoptés par le Parlement européen en première lecture et acceptés par la Commission. Sur plusieurs points, elle simplifie et actualise la proposition de la Commission en la situant clairement dans le contexte du programme-cadre pluriannuel pour le secteur de l'énergie arrêté par la décision 1999/21/CE du Conseil. En outre, la position commune établit l'enveloppe financière pour l'exécution du programme SAVE à 64 millions d'euros (25,6 millions d'euros pour 1998-1999 et, à titre de montant de référence, 38,4 millions d'euros pour 2000-2002). Le programme sera revu, compte tenu de la priorité accordée aux activités menées dans le domaine de l'énergie, avant la fin de l'an 2000.

SAVE II, efficacité énergétique: programme pluriannuel 1998-2002

1997/0371(COD) - 16/07/1999 - Communication de la Commission sur la position du Conseil

La position commune est, dans une large mesure, conforme et complémentaire à la proposition modifiée de la Commission. Lorsqu'il y a lieu, elle actualise la proposition modifiée et la situe clairement dans le contexte du programme-cadre pluriannuel pour le secteur de l'énergie. En conséquence, la Commission appuie la position commune.

SAVE II, efficacité énergétique: programme pluriannuel 1998-2002

1997/0371(COD) - 06/05/1999 - Texte adopté du Parlement confirmant la position arrêtée en 1ère lecture

Suite à l'entrée en vigueur du traité d'Amsterdam, le Parlement européen a confirmé en tant que première lecture dans le cadre de la procédure de codécision, son avis du 11/03/1999 sur la proposition de décision.